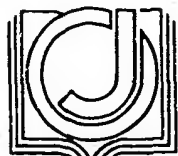


JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(121^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 12 décembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Cérémonies officielles au Panthéon** (p. 6377).

M. le président.

2. **Conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.** - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 6377).

3. **Perspectives de la Communauté européenne.** - Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 6377).

M. le président.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes.

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères.

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE

MM. Alain Bocquet,
Jacques Chirac.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 6391).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

CÉRÉMONIES OFFICIELLES AU PANTHÉON

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'en raison des cérémonies officielles qui se dérouleront au Panthéon en fin d'après-midi, la séance sera levée à dix-huit heures quinze.

2

CONDITIONS D'ENTRÉE ET DE SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 12 décembre 1989

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants au sein de cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le 12 décembre 1989, à dix-neuf heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

3

PERSPECTIVES DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. Mes chers collègues, nous avons demandé au Gouvernement, qui en a accepté le principe, que désormais ait lieu devant l'Assemblée nationale, au moins chaque semestre, compte tenu de l'importance des questions européennes, un débat spécifique sur ces questions...

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le président. ... afin que le Gouvernement puisse nous éclairer sur son action, ses perspectives, et que l'Assemblée, comme il est normal, s'agissant de questions fort importantes, fasse valoir son point de vue.

C'est dans ce cadre que, monsieur le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, madame le ministre des affaires européennes, et vous, monsieur le ministre de la coopération et du développement, vous avez eu la gentillesse de venir devant nous cet après-midi.

En conséquence, l'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur les perspectives de la Communauté européenne après le Conseil européen de Strasbourg et le débat sur cette déclaration.

Dans ce cadre, monsieur le ministre d'Etat, je vous donne la parole avec plaisir.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens à vous dire d'abord ma satisfaction de constater que l'Assemblée nationale a souhaité organiser un débat sur l'Europe au lendemain du Conseil européen de Strasbourg, dans l'esprit que vient de rappeler M. le président de votre assemblée.

Comme je l'ai fait ce matin même devant le Parlement européen, en compagnie de Mme Cresson, je me réjouis donc que cette discussion se prolonge ici et le même jour. Ces deux déclarations, faites dans la même journée, ont, vous le sentez bien, valeur de symbole.

Je vous ai rappelé, en vous présentant le budget de mon département, le 7 novembre dernier, dans quel esprit la France avait abordé sa présidence. L'intégration européenne est un axe déterminant de notre politique étrangère et, comme au Conseil européen de Fontainebleau en 1984 - certains s'en souviendront - notre objectif, à Strasbourg, était de faire franchir à la Communauté une nouvelle étape.

Le résultat de cette rencontre entre les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze, sous la présidence du Président de la République française, est-il conforme à notre attente ?

Il nous satisfait pleinement car il ouvre deux perspectives qui sont, l'une comme l'autre, d'une grande signification politique, porteuse d'espoir pour l'avenir des peuples de l'Europe. D'une part, la Communauté s'est engagée résolument sur la voie de l'union européenne ; d'autre part, elle est décidée à assumer pleinement ses responsabilités dans le monde.

Mesdames, messieurs, depuis que vous connaissez le programme et les priorités de la présidence française, l'Europe a connu de profonds bouleversements.

Les événements qui se sont produits en Europe centrale et orientale se succèdent à une telle cadence depuis deux mois que c'est désormais, jour par jour, presque heure par heure, que s'écrivent et se tournent les pages de l'histoire du vieux continent.

Devant cette accélération, comment s'est comportée la Communauté ? La réponse à cette question a été apportée par M. le Président de la République à Strasbourg en octobre dernier : l'analyse des évolutions à l'Est et de leurs conséquences sur l'équilibre européen ne devait pas nous conduire à ralentir le pas. Bien au contraire. C'est en se renforçant que la Communauté pourra à la fois répondre aux aspirations de ses 320 millions d'habitants et aux attentes de tous ceux qui, à l'extérieur de la Communauté, se tournent vers elle.

Dans ces conditions, le rendez-vous de Strasbourg était attendu. La présidence a le sentiment qu'il aura marqué une étape décisive dans la construction européenne. Des décisions majeures y ont, en effet, été prises : elles engagent résolument la Communauté sur la voie de l'union européenne et déterminent sa vocation d'ouverture et de coopération.

Vous vous en souvenez, la présidence avait souhaité que le renforcement de la Communauté s'opérât selon trois axes principaux : la réalisation de l'acte unique ; l'union économique et monétaire ; l'Europe sociale.

L'achèvement du marché unique de 1993 est un élément essentiel du processus de renforcement de la Communauté. Des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine et dans celui des politiques qui accompagnent ou complètent sa mise en œuvre, qu'il s'agisse de la recherche, de l'environnement, de l'Europe des citoyens ou de l'audiovisuel.

Certes, d'autres progrès restent à faire, et le Conseil européen a donné les impulsions politiques nécessaires là où il le fallait. Et nous ne sommes qu'à mi-chemin : nous avons encore du travail à accomplir, mais aussi du temps devant nous.

Je laisserai à Mme le ministre des affaires européennes le soin de détailler les travaux réalisés sous la présidence française, dans ce domaine, pour me consacrer à l'union économique et monétaire et à la charte sociale, deux points qui, avec les relations extérieures de la Communauté, ont été au centre des travaux du conseil européen.

L'union économique et monétaire, d'abord.

A Madrid, le conseil européen, vous vous en souvenez, avait réaffirmé sa détermination de réaliser progressivement l'union économique et monétaire qui conduira à la mise en place d'une banque centrale et d'une monnaie commune.

Il avait demandé que soient arrêtées les dispositions nécessaires au démarrage de la première étape, en juillet 1990, et que soient réalisés les travaux préparatoires en vue de réunir une conférence intergouvernementale pour établir les étapes ultérieures.

La présidence française, qui considère que la réalisation de l'union économique et monétaire est une étape essentielle, comme je viens de le dire, de la marche vers l'union européenne, a consacré des efforts incessants pour que le conseil européen soit en mesure, à Strasbourg, d'engager un processus irréversible par la fixation d'une date pour la conférence intergouvernementale. Ce processus est désormais irréversible.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont tout d'abord pu constater que les décisions prises par le conseil Ecofin sur le renforcement des politiques économiques et la coopération des banques centrales permettaient le démarrage de la première étape au 1^{er} juillet 1990.

Ils ont pris connaissance ensuite du rapport du groupe à haut niveau qui identifie les principales questions techniques, institutionnelles et politiques à débattre dans la perspective d'un traité sur l'union économique et monétaire.

Sur cette base, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont prononcés positivement, comme le leur demandait le président du conseil européen, sur la date de la convocation de la conférence intergouvernementale. Le président a pu, en effet, constater que « la majorité nécessaire était réunie pour la convocation d'une telle conférence au sens de l'article 236 du traité ». Celle-ci se tiendra, à la diligence de l'Italie qui exercera la présidence des communautés européennes, avant la fin de 1990.

Cette conférence, qui aura à se prononcer sur les nouveaux transferts de souveraineté, aura-t-elle vocation à examiner aussi les modifications institutionnelles qui impliqueront, à terme, l'union économique et monétaire ? Les débats ont montré qu'il en serait bien ainsi. Mais, au-delà, permettez-moi d'ajouter que la conférence intergouvernementale pourra, dans un deuxième temps, traiter des institutions de la Communauté.

J'en viens maintenant à l'Europe sociale.

La réalisation du marché unique produit des effets bénéfiques importants sur la croissance, l'investissement et l'emploi. Cette évolution constitue un élément essentiel de l'Europe sociale au même titre que les directives concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, ou que les programmes de formation professionnelle et les mesures de lutte contre le chômage des jeunes et le chômage de longue durée.

La présidence française, reprenant des projets avancés par d'autres Etats membres et par la commission, a souhaité que s'ouvre, en outre, un nouveau chantier : celui de la protection des droits des travailleurs de la Communauté. Vous le savez, cela n'a pas été possible à douze : nous le regrettons, mais onze pays ont jugé que le moment était venu d'aller de l'avant.

L'adoption de la « charte sociale » constitue donc la première étape d'un processus qui devrait se concrétiser par la mise en œuvre effective des droits sociaux fondamentaux des travailleurs.

La France attachait la plus haute importance à l'adoption de cette charte. Celle-ci répondait dans son esprit à un double objectif : d'abord, affirmer la primauté d'un modèle social européen ; ensuite, montrer que la réalisation du marché intérieur n'entraîne pas une quelconque érosion des droits des travailleurs par le seul jeu de la libre concurrence incontrôlée.

Nous allons devoir maintenant, en liaison avec la commission, mettre en œuvre concrètement ces différents droits. J'en cite quelques-uns. Le droit de la libre circulation, l'amélioration des conditions de vie et de travail, le droit à la protection sociale, le droit de grève, une garantie de ressources, l'information et la participation des travailleurs, le droit à l'intégration professionnelle et sociale des handicapés : tels sont quelques-uns des droits fondamentaux qui feront l'objet des débats à venir.

Ils sont énoncés par la charte sociale et ils permettront, au fur et à mesure qu'ils seront réalisés, à l'Europe de s'affirmer comme un modèle de progrès et de justice sociale pour le reste du monde. J'imagine que la représentation nationale sera sans doute sensible à cet acquis du Conseil européen de Strasbourg.

J'ai parlé d'une Communauté plus ouverte, pivot des évolutions en Europe et dans le monde. En affirmant sa détermination d'achever le marché unique en 1993, en l'engageant de manière irréversible dans le processus de réalisation de l'union économique et monétaire et en ouvrant le chantier des droits sociaux des travailleurs, la Communauté s'est engagée résolument à Strasbourg sur la voie de l'union européenne en lui conférant son véritable équilibre.

Mais en prenant, parallèlement, une série de décisions en direction des pays tiers, le Conseil européen a montré à Strasbourg que le renforcement communautaire et l'ouverture sur l'extérieur constituaient bien le binôme indissociable sur lequel, plus que jamais, seraient fondés, dans les années qui viennent, le développement, l'action et le rayonnement de la Communauté.

D'abord, les relations de la Communauté avec les pays d'Europe centrale et orientale.

Certaines décisions avaient été évoquées pour la première fois - vous voudrez bien vous en souvenir - à Strasbourg, par le Président de la République le 22 octobre dernier. D'autres concrétisent les orientations arrêtées à l'issue de la réunion exceptionnelle des chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Paris le 18 novembre.

Il s'agit tout d'abord de la réaffirmation de la volonté de la Communauté d'encourager par tous les moyens les pays de l'Est engagés dans la voie des réformes économiques et politiques. Ainsi, l'engagement de négociations d'un accord de commerce et de coopération avec la République démocratique allemande complètera-t-il les décisions déjà prises au cours des derniers mois en faveur de la Pologne et de la Hongrie, qu'il s'agisse de l'octroi de facilités commerciales exceptionnelles à ces deux pays ou de l'opération de livraison de produits agricoles d'urgence à la Pologne, opération qui sera renouvelée à bref délai. J'ajouterai à cette liste la conclusion de l'accord de commerce et de coopération avec l'U.R.S.S. qui sera signé lundi prochain à Bruxelles par M. Jacques Delors et par moi-même.

La deuxième série de décisions prises en faveur des pays de l'Est porte sur les projets mis à l'étude le 18 novembre, lors de la réunion de l'Elysée. C'est d'abord l'accord sur le principe de l'octroi à l'U.R.S.S. d'un statut d'observateur au G.A.T.T. et sur l'ouverture aux ressortissants des pays de l'Est de programmes de formation ou d'éducation semblables aux programmes communautaires. C'est aussi l'établissement, en 1990, d'une fondation européenne pour la formation professionnelle, qui permettra une approche coordonnée des aides dans un domaine fondamental pour la réussite des politiques de réforme économique engagées dans les pays que je viens de citer. C'est encore et surtout la création d'une Banque européenne pour la reconstruction et le développement, tel sera son titre. Ce projet permettra de mobiliser sur une longue période les financements nécessaires à la promotion des investissements productifs dans ces pays, de faciliter la transition vers des économies orientées vers le marché et d'accélérer les ajustements structurels. Le capital de la banque sera détenu en majorité par la Communauté, les Etats membres et la E.E.I. D'autres pays occidentaux seront invités à y participer. Les pays de l'Est pourront également détenir une participation et entrer dans la direction de la banque. Nous avons reçu, lors des entretiens de Kiev, l'assurance de M. Gorbatchev que l'U.R.S.S. donnerait son accord à cette entrée dans la banque.

Mais les événements d'Europe centrale et orientale, mesdames, messieurs, n'appelaient pas seulement le large effort de coopération dont je viens de parler. Ils appelaient aussi, de la part des Douze, une réflexion et une prise de position sur ce qui se passe à l'Est. Nous avons voulu que celle-ci, clairement et sans ambiguïté, salue les transformations survenues, les replace dans leur contexte et les inscrive dans un processus évolutif.

Sur le premier point, les Douze n'ont, vous vous en doutez, éprouvé aucune difficulté à exprimer leur satisfaction devant les mouvements de grande ampleur, à la vérité trop longtemps retardés par les régimes en place et qui correspondent pleinement aux aspirations des populations de ces pays.

La déclaration à laquelle vous voudrez bien vous reporter situe ces événements dans leur contexte. D'abord, en rendant à M. Gorbatchev ce qui lui est dû, qui est considérable et qui traduit son mérite. Ensuite, en mettant en valeur l'importance du processus d'Helsinki et l'actualité des principes contenus dans l'acte final. Nos opinions publiques - je parle des opinions occidentales - ne sont peut-être plus sensibles à la force des principes posés il y a quatorze ans : mais nous savons que, dans l'autre Europe, les partisans du dialogue du pluralisme et du respect des droits de l'homme en sont bien conscients. Ils se sont faits les défenseurs de ces principes, tous ceux qui ont souffert pour avoir défendu ouvertement des valeurs auxquelles leurs gouvernements avaient pourtant souscrit, sans pour autant toujours les respecter.

Le document de Strasbourg se tourne donc résolument vers l'avenir. Il confirme la disposition de la Communauté et de ses Etats membres à aller plus loin, avec les pays d'Europe centrale et orientale qui auront opté pour des réformes démocratiques ; plus loin pour soutenir les réformes, plus loin pour élaborer, le cas échéant, de nouvelles formes de coopération, plus loin pour construire, comme le dit le texte, « une nouvelle architecture européenne », ce qui revient à constater ce qui est devenu pour nous tous, ces derniers mois, une évi-

dence : dans une Europe où les nations, hier encore dominées par des systèmes totalitaires, sont aujourd'hui à la recherche d'une identité nouvelle, la Communauté constitue et constituera un élément majeur de stabilité, de soutien aux réformes et de rapprochement des peuples.

C'est dans ce concert que le Conseil européen a traité intentionnellement de la question allemande, dans le cadre même de la déclaration sur l'Europe centrale et orientale.

Je le ferai, mesdames et messieurs, à mon tour, avec gravité, car l'enjeu est celui du destin d'un peuple.

Je le ferai aussi avec l'amitié que la France porte à l'Allemagne depuis que nos deux nations ont décidé de s'unir pour construire un avenir commun.

Je le ferai enfin avec clarté parce que nous sommes arrivés à ce moment de notre histoire où la volonté des uns peut se heurter à la résistance des autres, parce que le problème allemand est encore trop souvent perçu au travers d'un passé d'affrontements, de suspensions et de craintes pour que soit pris le risque, alors même que se disloque le rideau de fer, de réveiller en Europe d'autres peurs et d'autres tensions.

Apporter une solution durable à la question allemande passe par le respect de deux principes qu'on ne peut dissocier.

Premier principe : le droit des Allemands, ceux de la République démocratique allemande comme ceux de la République fédérale d'Allemagne, de choisir en toute liberté leur avenir. C'est le droit à l'autodétermination. C'est la voie démocratique.

Deuxième principe : ce choix doit être accepté par les autres pays européens, notamment par les pays qui sont les plus proches des deux Allemagnes. La liberté de choix, toute imprescriptible qu'elle soit, ne saurait dans son exercice être considérée comme un principe absolu qui s'imposerait aux autres au nom d'une puissance retrouvée, au risque d'être perçu par certains comme le retour des dangers passés.

M. Jaan de Lipkowski. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. C'est la voie pacifique.

Comment concilier ces deux principes ? Le Conseil européen, sur la proposition des Allemands eux-mêmes, a souligné la volonté des Douze de rechercher « le renforcement d'un état de paix en Europe » en situant l'évolution de la question allemande à l'intérieur du processus de rapprochement européen.

Nous pressentons bien que le grand mouvement qui bouleverse une partie de notre continent peut créer les conditions d'une Europe nouvelle, plus solidaire et plus pacifique. Située au cœur de l'Europe, l'Allemagne a été la première victime de cette division. Comment, dès lors, imaginer qu'elle puisse être tenue à l'écart du fantastique élan qui porte l'Est de notre continent à se rapprocher de nous ? C'est au sein d'une Europe réconciliée que doit se concevoir l'avenir du peuple allemand.

Pour la première fois depuis la fin de la guerre, ce droit à l'autodétermination du peuple allemand peut cesser d'être théorique et devenir réel pour autant que la marche vers la liberté, la paix et la solidarité ne soit pas contrariée.

Nul ne doit ni ne peut mettre en doute sur ces points la position de la France.

On peut comprendre l'impatience, voire l'ardeur de ceux qui vivent depuis près de cinquante ans avec l'espoir de se retrouver. Mais brûler les étapes reviendrait à faire prendre à l'Europe des risques inconsidérés. L'acte formel d'autodétermination doit être reconnu par tous comme une étape rendue possible à un moment donné par les progrès réalisés en Europe et susceptible de comporter des solutions évolutives en harmonie avec le devenir de la coopération entre tous les pays européens.

Rien ne serait plus dangereux que d'occulter aujourd'hui certaines réalités : l'existence de deux Etats allemands, reconnus internationalement et appartenant à des alliances différentes ; l'existence d'accords internationaux ; les principes librement acceptés par tous à Helsinki, notamment le respect de l'intégrité territoriale des Etats et des frontières existantes. Pour la France, il y a plus : il faut que soit affirmé sans réserve le caractère définitif, c'est-à-dire intangible, de la frontière occidentale de la Pologne.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Tout cela doit être pris en compte, de même qu'il nous revient de reconnaître la nature particulière des rapports entre les deux Etats allemands. Nous souhaitons que ces rapports se développent au nom d'une solidarité à laquelle la Communauté dans son ensemble contribuera. Il en sera de même pour la France.

Mesdames et messieurs, je voudrais maintenant souligner ce qui, à mes yeux, demeure l'essentiel : notre volonté de partager avec les Allemands un avenir commun dans une Communauté plus forte, au sein d'une Europe réconciliée. Pour avoir déjà parcouru ensemble un long chemin, nous savons que cela comporte des difficultés, mais aussi des réussites, à commencer par notre réconciliation. Cet avenir sera bâti selon trois exigences : préserver la liberté là où elle renaît, assurer la paix, développer les solidarités, et c'est ainsi que nous répondrons le mieux aux défis que nous posent les bouleversements actuels.

La situation exceptionnelle que connaissent les pays de l'Est justifiait une attention particulière de la Communauté et de ses Etats membres. Mais c'est avec l'ensemble de ses partenaires, ceux avec lesquels elle entretient des liens tissés par l'histoire et la géographie, que la Communauté entend poursuivre et développer ses relations dans un esprit d'ouverture, de solidarité et de coopération.

Et d'abord l'A.E.L.E.

D'importants travaux ont été accomplis au cours de ces derniers mois. Il devraient nous permettre, comme l'a souhaité le Conseil européen, de décider lors de la réunion ministérielle du 19 décembre prochain d'engager la négociation d'un accord global qui permettra la mise en place d'un espace économique européen à dix-huit.

Voilà qui coupe court aux mesures concernant l'Europe forteresse. Mais à peine était-il répondu à cette préoccupation qu'une nouvelle crainte commençait à se faire jour, crainte que le Conseil européen a voulu dissiper : celle d'une Communauté qui se refermerait sur l'Europe en privilégiant l'Est par rapport au Sud.

M. Jacques Roger-Machart. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé clairement à Strasbourg leur volonté d'un approfondissement avec ses voisins de la Méditerranée avec lesquels elle a noué depuis longtemps des liens préférentiels.

M. Jacques Roger-Machart. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Ils ont rappelé l'importance qu'ils attachaient à la création de l'union du monde arabe et à la conférence ministérielle destinée à relancer le dialogue euro-arabe, qui se tiendra à Paris dans quelques jours, le 22 décembre prochain. Ils ont souhaité également une intensification de la coopération avec les pays d'Amérique latine, en particulier avec les pays qui luttent contre la drogue.

Mesdames, messieurs, la plus belle preuve de cette volonté d'ouverture et de solidarité de la Communauté n'est-elle pas donnée par le renouvellement pour dix années au lieu de cinq de la quatrième convention de Lomé ? Vous savez l'importance que la présidence française y attachait. Elle l'avait classé dans ses premières priorités.

Je ne crains pas de dire que, soutenu en cela par M. le ministre de la coopération, nous nous sommes consacrés à cette tâche avec une énergie particulière.

Un accord a donc été enregistré le 6 décembre. Le Conseil européen a exprimé sa satisfaction devant cette conclusion d'un pacte de solidarité sans équivalent, qui marque l'engagement durable de la Communauté aux côtés de ses partenaires traditionnels d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. La signature aura lieu le 15 décembre à Lomé, sur les bases financières souhaitées et exprimées à plusieurs reprises par nos partenaires, qui ont eu l'occasion de me redire leur satisfaction.

Ainsi, monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je crois pouvoir dire que le Conseil européen de Strasbourg marquera une étape importante de la construction européenne. Tous les participants ont salué l'impulsion personnelle que le Président de la République a donnée à la construction communautaire à un moment décisif de l'his-

toire de l'Europe. Avec la fin de la présidence française, ce sera aussi la fin d'une année qui aura été pour notre diplomatie d'une intensité exceptionnelle.

La part nous en revient quelque peu mais elle en revient aussi aux événements eux-mêmes.

L'Europe y aura tenu une place centrale. Une Europe concrète, fidèle à la démarche de Jean Monnet, une Europe ouverte, une Europe consciente de son identité et par conséquent de ses devoirs, comme le voulaient ses fondateurs.

Que de chemin parcouru depuis 1984, année de la dernière présidence française ! La prochaine étape est celle de 1993, avant que la France ne retrouve cette présidence en 1995. Qui peut dire ce que sera l'image de l'Europe dans cinq ans ? Nul ne le sait. Mais ce que nous savons, c'est que notre tâche reste immense et exaltante. La présidence française aura bien mérité de l'Europe. Ceux qui ont agi en votre nom sous l'autorité du Président de la République et sous ma responsabilité éprouvent, en ce jour, la douce satisfaction du devoir accompli et du pari tenu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre des affaires européennes.

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, permettez-moi, après le tableau d'ensemble que vient de tracer M. Roland Dumas, de m'attarder sur les résultats atteints par la présidence française dans les domaines qui concernent « l'espace européen sans frontières ».

A côté des événements fondamentaux pour la construction européenne et pour l'avenir de notre continent qui viennent de se dérouler sous nos yeux, le semestre de la présidence française a été marqué par la poursuite des travaux en vue du grand marché intérieur. L'irréversibilité de ce processus est désormais acquise.

A titre préliminaire, je formulerai deux remarques.

L'espace sans frontières ne se réduit pas aux textes qui contribuent à la suppression des frontières physiques, techniques ou fiscales. Il inclut les mesures d'accompagnement nécessaires pour accroître la compétitivité des entreprises européennes et de l'économie européenne en général. Il inclut aussi des mesures propres à étendre la coopération en matière de recherche et de développement technologique, et à conforter la cohésion économique et sociale. Il comprend également des mesures destinées à protéger notre environnement. Il inclut enfin l'audiovisuel et l'ensemble des actions destinées à rendre l'idée européenne plus présente dans la vie quotidienne des citoyens.

Deuxième remarque, le bilan que je tracerai rapidement n'est qu'un bilan provisoire. La fin de l'année n'est pas encore arrivée et plusieurs sessions importantes du Conseil doivent encore se dérouler : conseils des ministres de l'éducation, de la recherche, de l'économie et des finances, des affaires générales, de la pêche et du marché intérieur. En ce moment même se tient une session du Conseil des ministres de l'agriculture. De nombreuses décisions importantes qui ont donné lieu à des débats complexes et parfois approfondis et longs au sein du Conseil vont aboutir avant la fin de l'année.

En ce qui concerne le marché intérieur, la réalisation dans la Communauté se concrétise désormais malgré l'examen des textes les plus difficiles.

A l'heure actuelle, la présidence française peut s'estimer satisfaite de son bilan.

La présidence a accordé toute son attention à l'harmonisation technique, condition d'une réelle libre circulation des marchandises. Plusieurs textes ont déjà été adoptés, d'autres devraient l'être d'ici à la fin de l'année, sur des thèmes que la commission avait inclus dans son livre blanc. La liste des textes va de la normalisation des appareils de pesage à celle des produits cosmétiques, en passant par les équipements médicaux implantables, domaines très divers mais très importants pour nos entreprises.

Dans le domaine de la fiscalité, les discussions sur la fiscalité de l'épargne ont enregistré des progrès sensibles. Certes, on peut regretter que la proposition de la Commission instituant un prélèvement généralisé à la source sur les revenus de l'épargne n'ait pu être adoptée compte tenu de l'opposition de plusieurs Etats membres.

Cette proposition reste néanmoins sur la table et nous espérons que les travaux en seront ultérieurement relancés. En attendant, c'est avec satisfaction que nous voyons progresser les négociations concernant une coopération administrative et judiciaire destinée à lutter contre la fraude fiscale. Le Conseil européen a réaffirmé la priorité qu'il attachait à ces travaux. Le conseil « économie et finances » de lundi prochain devrait être conclusif sur ce point.

S'agissant de la T.V.A., le Conseil est parvenu à un accord sur le dispositif à mettre en place pour supprimer les contrôles fiscaux aux frontières avant le 1^{er} janvier 1993. Ce nouveau dispositif allégera les formalités pesant sur les entreprises et supprimera totalement les contrôles aux frontières physiques. Le Conseil européen a rappelé que l'objectif d'une harmonisation des taux d'imposition devrait être poursuivi pour faciliter « l'abolition complète des frontières fiscales ».

Je rappelle à ce propos que la proposition de la commission visant à réduire à deux le nombre des taux de T.V.A. appliqués par les Etats membres et à harmoniser ces taux à l'intérieur de fourchettes, est toujours en discussion avec pour objectif d'aboutir avant 1993.

L'objectif est le même pour la discussion sur l'harmonisation des droits d'accises.

Dans le secteur des services financiers, des décisions importantes ont été prises et des progrès significatifs ont pu être enregistrés dans plusieurs domaines : adoption de la directive sur les opérations d'initiés, accord sur la troisième directive « responsabilité civile automobile », adoption vraisemblable lors du prochain Conseil « économie et finances » de la deuxième directive bancaire, perspectives de généralisation de la libre prestation de service dans le secteur de l'assurance, adoption de la directive sur les ratios de solvabilité.

Les travaux sur la directive relative aux offres publiques d'achat ont beaucoup progressé.

La propriété intellectuelle a également constitué un domaine où la présidence souhaitait redonner une impulsion à la construction communautaire. La conférence sur le brevet communautaire, qui se déroule actuellement à Luxembourg, devrait permettre à nos industriels de disposer enfin d'un brevet unique valable dans tous les Etats membres et les faisant bénéficier d'une protection harmonisée.

L'élaboration du règlement sur le contrôle des concentrations d'entreprises est un sujet sur lequel les discussions ont été très longues. Les plus récents développements de l'actualité économique témoignent de sa nécessité. J'ai bon espoir que ce texte très important puisse être adopté les 21 et 22 décembre par le dernier Conseil qui se tiendra sous présidence française.

Dans le domaine des marchés publics, la directive concernant les secteurs jusqu'à présent exclus - eau, énergie, transports, télécommunications - a enregistré d'importants progrès.

Dans le domaine des télécommunications, le Conseil du 7 décembre a permis d'aboutir à un accord sur les conditions dans lesquelles les services de télécommunications devront progressivement s'ouvrir à la concurrence, dans le respect des obligations de service public et du souci d'un développement harmonieux de l'ensemble du territoire européen. Cet accord devrait permettre d'apaiser les tensions qui étaient apparues entre la Commission et la majorité des délégations au sein du Conseil.

Dans le domaine des transports, des résultats très positifs ont été obtenus sur des dossiers essentiels à la réalisation du conseil « marché intérieur ». Le règlement introduisant une ouverture progressive du cabotage routier a été adopté, assorti de dispositions de sauvegarde en cas de perturbation des marchés nationaux. Le deuxième paquet de libéralisation sur les transports aériens fait l'objet d'un accord de principe qui pourra être formalisé sous présidence irlandaise. Le Conseil a également lancé une large réflexion sur un schéma directeur européen pour les trains à grande vitesse.

Sur un plan plus général, celui des grands réseaux trans-européens, la présidence se félicite que le Conseil européen ait décidé d'accorder une attention particulière au développement et à l'interconnexion de ces grands réseaux. Vous savez qu'il s'agissait d'une proposition de la présidence française.

La récente communication de la Commission sera examinée lors du Conseil « marché intérieur » des 21 et 22 décembre, dans l'esprit de donner l'impulsion décisive à cette action. Il est indispensable, en effet, à la réalisation

d'un vrai marché intérieur que les investissements, l'industrialisation et les normes en matière d'énergie, de transports, de télécommunications soient envisagés désormais à l'échelle du continent européen tout entier, incluant les pays de l'Europe centrale et de l'Est, car nous aurons à poursuivre les réseaux européens communautaires vers l'Est.

Quelles sont les mesures d'accompagnement ? L'espace communautaire en construction ne doit pas être qu'un espace marchand. La cohésion économique et sociale, l'environnement, la culture, la recherche, l'éducation et la formation doivent progresser simultanément.

La cohésion économique et sociale vise notamment à corriger les écarts de développement au sein de la Communauté en apportant aux régions moins favorisées les moyens de leur développement. Cela s'est notamment traduit par le doublement, vous le savez, des moyens affectés aux fonds structurels, de 6,7 milliards d'ECU en 1987 à 14 milliards d'ECU en 1993, et à une réallocation de ces fonds au profit des zones les plus sensibles.

La grande majorité du territoire français ne comptant pas parmi les zones défavorisées - et il faut s'en réjouir - cette action de solidarité s'est traduite par une certaine dégradation de notre solde financier avec les communautés.

Pour remédier à cette situation le Gouvernement veille à renforcer les contrôles sur les dépenses financées par les fonds structurels. Il est en effet apparu que des fraudes parfois importantes se réalisaient au détriment de ces fonds.

Il veille aussi à ce que, dans les pays qui bénéficient des crédits communautaires au titre des fonds structurels, les opérations puissent être ouvertes, dans des conditions de concurrence normale, à nos entreprises. Le « retour » s'appréciera non pas budgétairement, mais en termes économiques, comme c'est le cas avec le F.E.D.

La présidence française s'est attachée à consolider la construction européenne dans trois secteurs très importants pour l'avenir de la Communauté.

Le premier est celui de la recherche. L'élaboration du nouveau programme cadre de recherche et de développement pour les cinq années à venir est pratiquement terminée. Il reste à en déterminer le montant. Le prochain Conseil des ministres de la recherche devrait parvenir à un accord sur ce point. Le Conseil européen vient de lui en donner mandat.

Le deuxième est celui de l'environnement. Le règlement créant l'agence européenne de l'environnement a fait l'objet d'un travail fructueux au sein du Conseil. Nous attendons que le Parlement européen donne son avis sur cette initiative afin que le Conseil puisse prendre une position définitive et doter enfin la Communauté d'un instrument rigoureux d'analyse et de conseil dans un domaine où le citoyen est, à juste titre, de plus en plus exigeant.

Le Conseil européen a souligné la haute priorité qu'il attachait à cette question et a confirmé que la Communauté et les Etats membres devraient participer activement aux négociations internationales sur l'environnement, notamment dans le domaine de la protection de l'atmosphère.

Le troisième domaine est celui de l'audiovisuel. Vous savez que la démarche de la Communauté s'articule autour de trois priorités : création d'un espace où circulent librement les programmes européens ; sauvegarde de l'indépendance technologique de l'Europe ; enfin, promotion de la production et de la distribution d'œuvres européennes de qualité.

Sur chacune de ces priorités, nous sommes en passe aujourd'hui d'aboutir aux objectifs que nous nous étions fixés. La directive « télévision sans frontières » a été adoptée en préservant l'essentiel, c'est-à-dire un espace dans lequel les œuvres européennes bénéficieront d'une priorité de diffusion. La bataille de la télévision haute définition est maintenant bien engagée : le groupement européen d'intérêt économique qui réunit les industriels, les producteurs, les diffuseurs a été créé le 6 décembre. S'agissant de la production et de la distribution des œuvres européennes, les assises de l'audiovisuel ont été, comme vous le savez, un plein succès. Elles ont réuni 300 professionnels de vingt-six pays et ont décidé le lancement d'un Euréka audiovisuel. Ce dernier fait déjà l'objet de mesures concrètes telles que la définition des critères d'éligibilité des projets, ou le lancement de l'observatoire européen de l'audiovisuel qui sera chargé de collecter et de diffuser l'information sur le secteur européen des programmes et de la diffusion.

La présidence s'est également attachée à tout ce qui touche à l'Europe des citoyens. Avant la fin de l'année, le droit de séjour devrait être, et sera très vraisemblablement étendu à ceux qui ne pouvaient jusqu'à présent en bénéficier : les retraités, les étudiants et les autres inactifs. La décision sera prise selon toute probabilité lors du Conseil européen du 21 décembre relatif au marché intérieur. On comprendra le caractère politique et symbolique de cette mesure, en particulier en ce qui concerne les étudiants qui pourront donc étudier dans les universités des divers pays de la Communauté.

Les travaux sur la libre circulation des personnes et la suppression des contrôles aux frontières ont également beaucoup progressé.

Le rapport fait au Conseil européen par le groupe des coordinateurs, mis en place à la suite de la réunion de Rhodes, est encourageant.

Des projets de convention ont été proposés par la présidence sur le franchissement des frontières extérieures de la Communauté, sur les visas et sur le droit d'asile. Ces conventions pourraient être conclues à la fin de 1990. Elles devront être complétées par un indispensable renforcement de la coopération entre autorités judiciaires et forces de l'ordre afin de conserver toute son efficacité à la lutte contre la criminalité, le trafic de drogue, ainsi qu'à la suppression de l'immigration illégale. Bien entendu, ces travaux devront être menés dans le plein respect des libertés individuelles et des droits de l'homme. En particulier devra être garantie la protection des citoyens face à l'utilisation des fichiers informatiques contenant des données personnelles.

La présidence a également porté une grande attention aux actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation : renouvellement du programme Erasmus, premières discussions sur la proposition de directive concernant la reconnaissance mutuelle des diplômes de niveau inférieur à bac + 3. Elle a également lancé des initiatives telles que la carte « jeunes » européenne et la carte sanitaire européenne d'urgence.

Je souhaite, pour terminer, dire un mot des problèmes que pose, dans beaucoup d'Etats membres, l'application des règles communautaires. Je sais que le Parlement national se sent quelquefois, à juste titre, déssaisi d'une partie de ses prérogatives.

Le Gouvernement, pour sa part, ne peut agir que dans le cadre d'un ensemble de règles institutionnelles. Ces règles font consensus dans la population. Il reconnaît néanmoins que l'information du Parlement national peut et doit être améliorée. Il a soutenu toutes les propositions législatives allant dans ce sens et, comme aujourd'hui, il prend part et suscite chaque fois que possible un débat sur l'ensemble de ces questions.

Pour ma part, j'ai soutenu au nom du Gouvernement la proposition de loi Josselin. J'espère voir son adoption lors de la prochaine session ordinaire. J'ai également précisé, lors de mon audition devant les deux délégations parlementaires aux Communautés européennes, que mon cabinet s'organisait pour leur renvoyer le plus tôt possible - et en tout cas bien avant l'examen par les conseils compétents - les propositions de la Commission accompagnées d'une note de cadrage général. J'espère que cela permettra au Parlement d'organiser son travail.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ce que je souhaitais apporter comme complément à l'intervention de M. Roland Dumas présentant le bilan de la présidence française.

La suite de ce travail de construction européenne nécessitera toute notre vigilance et tous nos efforts. Il ne peut s'accomplir qu'avec l'impulsion continue de la France. Il doit s'accomplir dans une meilleure concertation avec son Parlement. Le débat d'aujourd'hui, que vous avez souhaité, marque bien cette nécessité dans une période nouvelle et capitale pour l'histoire de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, madame le ministre. Il est en effet nécessaire que ces propositions puissent être adoptées pour que nous puissions avancer.

La parole est à M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères.

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, monsieur les ministres, l'organisation de ce débat...

M. Robert-André Vivien. Et les députés ?

M. Michel Vauzelle, président de la commission. Mes chers collègues. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Veuillez m'excuser. Sans doute est-ce l'émotion.

L'organisation de ce débat sur les perspectives européennes est une initiative heureuse. Je tiens à remercier le président de l'Assemblée nationale de l'avoir proposé et à vous remercier, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, de nous avoir présenté aussi clairement les travaux du Conseil européen de Strasbourg.

Cette initiative est opportune. Elle ne doit pas rester sans suite.

Il est important que le Parlement français débâte de la politique européenne, régulièrement et de manières variées.

Certes, le constat est classique. La Communauté européenne a vocation à unir des nations démocratiques, comme le rappelle le préambule de l'Acte unique. Et pourtant elle souffre, depuis sa création, de ce que l'on appelle communément un déficit démocratique.

En effet, le processus de décision demeure technocratique. Bien qu'il procède du suffrage universel, le Parlement européen n'a pas les attributions que l'on reconnaît en général à un parlement.

Quant aux parlements nationaux, ils n'ont pas, dans la plupart des Etats membres, les moyens de contrôler efficacement la politique européenne.

Cette situation n'est pas nouvelle. Elle dure, je l'ai dit, depuis la signature du traité de Rome. Elle était inquiétante. Elle devient aujourd'hui inadmissible. L'Europe n'est plus une construction abstraite. La mise en œuvre de l'Acte unique affecte des pans entiers de nos législations nationales. Le problème n'est pas de pure technique parlementaire. Si l'objectif des Douze est bien l'union européenne, celle-ci aura nécessairement un contenu politique.

Les décisions prises à Strasbourg amorcent un processus en ce sens. Il importe, dans ces conditions, de donner une véritable base parlementaire à la démocratie européenne.

Cela suppose d'abord de renforcer le Parlement européen. Chacun s'accorde à en reconnaître la nécessité.

Des propositions ont été émises. Il faut en arriver à des décisions. Le faible taux de participation aux dernières élections européennes est un signe : il est difficile de mobiliser les peuples d'Europe autour d'une institution sans réels pouvoirs. La procédure de concertation introduite par l'Acte unique a sans doute eu de bons effets, mais elle est trop limitée et elle ne simplifie pas la compréhension des mécanismes communautaires par les citoyens. Il faut aller plus loin, envisager la révision des traités et donner au Parlement européen les moyens d'un véritable contrôle sur les institutions et sur les politiques.

Plus généralement, il convient de mieux associer le Parlement européen aux nouveaux développements de la construction européenne. Je pense en particulier à l'union économique et monétaire et à la réunion, à la fin de l'année prochaine, de la conférence intergouvernementale. Cet intitulé a d'ailleurs quelque chose de restrictif car il pourrait laisser croire que la conclusion d'un nouveau traité, la redéfinition des institutions soit l'affaire des seuls gouvernements. Je crois que le Parlement doit, en réalité, participer activement à cette œuvre majeure, et ce dès le début de la procédure.

Ce qui vaut pour le Parlement européen doit valoir aussi pour les parlements nationaux. L'Europe est trop souvent absente de nos préoccupations, de nos débats alors qu'il n'y a guère de texte soumis à notre examen qui n'ait, d'une manière ou d'une autre, des implications européennes.

Des débats comme celui d'aujourd'hui doivent se tenir de manière régulière et le Parlement doit être mieux informé des politiques communautaires, avant même les prises de décisions.

Comment ne pas faire mention ici des idées qui ont été lancées, notamment par le président Laurent Fabius à la conférence de Madrid ? Je souhaite que ces propositions soient mises en œuvre le plus rapidement possible. Je souhaite aussi que le rôle des parlements nationaux s'affirme par rapport aux nouvelles perspectives européennes. Il ne serait pas concevable, il serait même dangereux, que ces parlements

soient seulement appelés à se prononcer par « oui » ou par « non », au dernier moment, sur des textes négociés à leur insu.

M. Alain Bonnet. Très bien.

M. Michel Vauzelle, président de la commission. Peut-être plus encore que l'Acte unique, le traité sur lequel débouchera la conférence intergouvernementale intéressera au premier chef les parlements et touchera à leurs compétences. Ils doivent donc participer aux côtés des gouvernements, du Parlement européen et de la Commission à la réflexion en commun sur l'avenir de l'Europe à laquelle appelait, le 25 octobre dernier, le Président de la République.

Doubler une communauté d'Etats démocratiques d'une Communauté démocratique : telle doit être notre ambition pour les années à venir. C'est une ambition, mais c'est aussi une obligation. Les mouvements qui touchent l'Est de notre continent sont divers dans leurs formes. Ils ont en commun un objectif : plus de démocratie.

Si beaucoup, à l'Est, se tournent vers la Communauté, ce n'est pas seulement parce qu'elle peut être un facteur d'aide ou qu'elle symbolise une réussite économique, c'est d'abord parce qu'elle représente à leurs yeux l'espérance démocratique. Nous devons être à la hauteur de cette espérance.

Il faut se féliciter des résultats obtenus au Conseil européen de Strasbourg, grâce en particulier aux efforts de la présidence française. Je pense tout spécialement aux décisions acquises sur la Banque européenne et en matière de formation.

La Communauté accorde en ce moment - et c'est bien le moins - une priorité à ses relations avec l'Europe de l'Est. J'en veux pour illustration l'organisation, à l'initiative de la présidence française, avant même le Conseil européen, d'une réunion des Douze à Paris. Cette réunion a permis de marquer solennellement que la Communauté entendait lier son aide aux pays de l'Est à une évolution démocratique de ces pays. Il serait fallacieux de voir dans cette affirmation, comme certains n'ont pas hésité à le faire, une ingérence.

M. Jean-Claude Lefort. Comment cela s'appelle-t-il ?

M. Michel Vauzelle, président de la commission. Il s'agit tout simplement de la prise en compte par les Douze de l'aspiration légitime des populations à la démocratie et à la liberté.

L'Europe communautaire ne saurait répondre à cet appel dans la division. On peut se féliciter du rôle dévolu à la Commission, dès le sommet de l'Arche, dans la coordination des aides occidentales à la Hongrie et à la Pologne. Plus généralement, je crois que les évolutions en cours à l'Est rendent encore plus nécessaire l'approfondissement des solidarités communautaires.

Pour demeurer une force d'attraction, la Communauté doit être plus cohérente, plus unie. L'effondrement du bloc de l'Est ne saurait avoir pour conséquence l'effondrement, en parallèle, de la construction communautaire engagée depuis bientôt quarante ans. Il doit, tout au contraire, avoir l'effet inverse.

Le problème n'est pas de savoir si l'Europe doit s'organiser ou disparaître. Elle est d'ores et déjà organisée. Le problème est de savoir quelles formes prendra cette organisation dans les années à venir.

Au-delà des institutions communautaires, je voudrais poursuivre mon propos sur certains grands équilibres économiques et culturels qui doivent être préservés ou instaurés au sein même de l'Europe si l'on souhaite que la construction en soit solide.

La construction européenne, en effet, restera fragile si elle n'est pas fondée sur un équilibre économique et politique entre « son Nord » et « son Sud ». Le grand axe de développement qui joint Londres, par le tunnel sous la Manche, aux trois capitales européennes - Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg - à Zurich et Milan, est déjà remarquablement riche et plus riche encore sans doute de promesses. Il traverse ou longe ce que l'on a toujours appelé le cœur industriel de l'Europe.

Sa puissance, qui est essentielle à celle de l'Europe, est aussi un grave sujet de préoccupation pour les régions périphériques, et notamment les régions méditerranéennes de la Communauté. Je crois, et particulièrement en ce moment, que plus nous serons sollicités par les pays de l'Est, plus nous

devrons nous attacher dans le même temps à « équiper » l'Europe méditerranéenne sans la participation active de laquelle aucune construction européenne ne sera assurée.

Si l'épanouissement économique et culturel devait être beaucoup plus lent au Sud qu'au Nord, si l'emploi et le niveau de vie devaient stagner au Sud, maintenant une Europe à deux vitesses, si le Nord devait s'installer au Sud de manière trop massive par une maîtrise trop lourde du foncier ou par un mouvement touristique excessif, on ne pourrait pas préjuger ce que seraient demain les réactions politiques et l'attitude, face à la Communauté, des populations de l'Europe méditerranéenne. Il vaut donc mieux réfléchir dès maintenant à ce qu'il faut faire pour aménager le territoire européen de manière à éviter ces périls.

M. Jacques Chaban-Delmas Très bien !

M. Michel Vauzelle, président de la commission. Cette réflexion et cette action pour l'équilibre sont d'autant plus urgentes que le développement de l'Europe méditerranéenne passe - vous l'avez dit, monsieur le ministre d'Etat - par la prise en compte d'un seul et même gigantesque « bassin d'emplois » qui s'est instauré de facto en Méditerranée occidentale.

On ne règlera pas le problème de l'immigration maghrébine en Europe sans une coopération renouvelée avec les pays du Maghreb pour les aider à retenir chez eux leurs ressortissants, par un développement économique auquel nous devons apporter une contribution renforcée.

M. Bernard Pons. C'est très vrai !

M. Michel Vauzelle, président de la commission. De surcroît, seuls des partenaires économiques dynamiques sur la rive Sud de la Méditerranée permettront aux populations de la rive Nord d'être au cœur de flux économiques importants et non à la marge de ce qu'il est toujours convenu d'appeler le cœur industriel de l'Europe.

Des conversations régulières entre la Communauté européenne et l'Union du Maghreb arabe devraient être organisées au plus tôt pour étudier les voies d'une coopération nouvelle. C'est sans doute le plus sûr moyen de prévenir la menace que représenterait pour l'Europe la montée de l'intégrisme en Méditerranée.

M. Jacques Chaban-Delmas et M. Bernard Pons. Très bien !

M. Michel Vauzelle, président de la commission. On ne peut pas évoquer les conséquences catastrophiques qui pourraient résulter pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie de l'ouverture du marché unique sans dire un mot d'un pays qui est à l'autre bout de la Méditerranée, la Turquie.

Bien que ce pays paraisse fort lointain pour le moment à nos compatriotes, la Turquie, candidate à l'entrée dans le Marché commun, pose aux Européens un problème dans des termes chaque jour plus pressants.

Qu'on me comprenne bien ! Pour les pays du Maghreb comme pour la Turquie, il ne s'agit pas de préconiser des formules qui s'apparenteraient à un élargissement de la Communauté. Le modèle communautaire n'y résisterait évidemment pas. Mais les capacités d'adaptation doivent être encore accrues grâce à toutes les formes d'association qui ont été déjà et qui peuvent être encore imaginées. Notre seul souci dans ce domaine doit être celui du maintien ou de l'établissement de grands équilibres géopolitiques, garants de la paix et d'un avenir de solidarité en Europe.

M. Jacques Chaban-Delmas. Très bien !

M. Michel Vauzelle, président de la commission. Equilibre entre le Nord et le Sud de la Communauté, équilibre entre l'Ouest et l'Est de l'Europe. L'équilibre ne doit pas être seulement économique ou militaire. Il doit être aussi culturel.

Après le temps des conflits armés et des affrontements économiques, l'heure est peut-être désormais aux grandes confrontations culturelles.

De ce point de vue, il n'y aura pas non plus d'assurance pour l'avenir de la Communauté si elle n'est pas fondée aussi sur de grands équilibres culturels.

C'est pour tenir notre place dans le monde, mais, plus précisément, pour défendre notre identité culturelle que la construction européenne nous est apparue indispensable face aux Etats-Unis ou au Japon. Le Président de la République a

eu sur ce sujet, bien avant le sommet européen de Rhodes, des paroles très fortes qui ont entraîné l'adhésion de l'ensemble de nos partenaires.

Mais, destinée à être un élément d'équilibre face aux grandes puissances, l'Europe doit elle-même veiller à ce que soient respectés ses propres équilibres culturels internes.

Ainsi, par exemple, l'Allemagne pose bien la question aujourd'hui. Il me semble que l'on peut dire - bien entendu, c'est une image - qu'elle s'est réunifiée en fait à l'instant même où est tombé le mur de Berlin.

Bien sûr, Allemands et Européens, nous allons maintenant discuter ensemble des conditions et du calendrier de la réunification. Mais, pour l'essentiel, la réunification est faite et, ce qui est le plus intéressant pour la vie de l'Europe demain, ce n'est pas de savoir si une trace demeurera là où passait hier le « rideau de fer » ou le « mur », c'est de savoir ce que sera demain le contour nouveau du bassin linguistique germanophone dont le rayonnement économique et culturel, dépassant les frontières de l'Allemagne, atteindra toute l'Europe centrale.

M. Jean-Claude Lefort. Le grand Reich, quoi !

M. Michel Vauzelle, président de la commission. Si nous ne pouvons que nous réjouir, en tant qu'Européens, de ce qu'apportera à l'Europe l'Allemagne réunifiée, avec Berlin, nous devons aussi réfléchir aux conditions d'un développement culturel harmonieux de l'Europe.

Quelle place devront trouver, aux côtés du « bassin culturel germanophone », que je citais à l'instant, d'autres « bassins culturels », anglo-saxon, russe, latin, d'autres encore, qui devront pouvoir, par des instruments de souveraineté maintenus et adéquats, sauvegarder les conditions de leur libre épanouissement ?

Les identités culturelles de l'Europe sont l'expression de sa liberté, sa richesse, son originalité par rapport à d'autres grands ensembles politiques. Les langues et les cultures de l'Europe de demain ne doivent en aucun cas constituer un sujet tabou, un sujet qui fâche ou dont on ne parle pas, en attendant, un peu lâchement peut-être, que s'imposent la langue, l'esthétique et la philosophie de la vie du plus fort, du plus riche ou du plus nombreux.

Il faut que nous respections la quête constamment poursuivie par les Européens depuis tant de siècles et que notre « marché unique » ou notre « union monétaire » n'empêchent pas nos peuples de continuer à travailler et à vivre dans leur langue et selon leur propre culture.

M. Jacques Chaban-Delmas. Très bien.

M. Michel Vauzelle, président de la commission. De ce très grave problème, il faut parler à Douze mais aussi sans doute avec tous les Européens, de Lisbonne à Moscou.

Pour l'heure, ne gâchons pas notre plaisir. Que notre joie soit sans mélange. Nous vivons une ouverture. Souhaitons qu'elle soit celle d'une œuvre grandiose et harmonieuse.

La France aura eu le privilège d'exercer la présidence de la Communauté à ce moment historique où les certitudes de l'après-guerre se sont effondrées. Comment ne pas faire un parallèle avec la précédente présidence française, en 1984 ?

Elle avait permis de remettre la Communauté sur les rails, d'apurer de nombreux contentieux, parfois anciens, et de préparer la voie de la relance autour de l'Acte unique. En 1989 aussi, la présidence française aura ouvert de grands chantiers : l'Eurêka audiovisuel, l'union économique et monétaire, la réforme institutionnelle, la charte sociale, l'ouverture à l'Est.

Cette œuvre nous inspire de la fierté. La présidence française s'achève bientôt. La Communauté continue. Grâce au Président de la République française, grâce au Gouvernement, à vous, madame et messieurs les ministres, elle continue sur la bonne voie.

Oui, le Président de la République française et le Gouvernement ont bien mérité de l'Europe et de la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

(A ce moment, M. Georges Hage remplace M. Laurent Fabius au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE, vice-président

M. la président. La parole est à M. Alain Bocquet, premier orateur inscrit.

M. Alain Bocquet. Monsieur le ministre, le débat d'aujourd'hui s'inscrit dans une période qui ouvre une phase nouvelle dans l'histoire de l'Europe et du monde.

Deux éléments étroitement liés dominent la période récente. Il s'agit bien entendu du processus de renouveau démocratique des pays socialistes engagé par les peuples de ces pays et de la poursuite de la politique de détente et de désarmement à l'échelle mondiale, marquée notamment par la dernière rencontre à Malte des dirigeants soviétique et américain, Mikhaïl Gorbatchev et George Bush.

La perspective d'une Europe sans armes, débarrassée des affrontements des blocs militaires, se dessine peu à peu. On a pu dire que Malte sonnait le glas de la guerre froide.

Si beaucoup reste à faire, si la vigilance et l'intervention des opinions publiques ne doivent pas se relâcher, comment ne pas souligner le chemin parcouru depuis le premier accord historique de Washington de décembre 1987 ?

Il ressort de la rencontre de Malte que, de part et d'autre, on estime possible la signature en juin, au sommet de Washington, d'un traité américano-soviétique réduisant de moitié les armes nucléaires stratégiques des deux pays. De part et d'autre encore, on envisage une conférence européenne au plus haut niveau dès l'an prochain pour décider de la réduction des armements conventionnels et des effectifs militaires sur notre continent.

Deux ans et demi après la signature du premier accord de désarmement nucléaire, portant sur les euromissiles, un pas de géant pourrait donc être franchi vers l'objectif de la disparition de toute arme atomique de la planète d'ici à l'an 2000, objectif lancé, on s'en souvient, par Mikhaïl Gorbatchev et appuyé par les opinions publiques aux quatre coins de la planète. Il est cependant trop tôt pour dire si les Etats-Unis ont finalement accepté de renoncer à leur projet dementiel de guerre des étoiles qui entravait les pourparlers sur ce point.

Ajoutons la poursuite des travaux à Vienne de la conférence sur le désarmement conventionnel et le succès de la conférence de Paris sur les armements chimiques, la proposition soviétique faite à Vienne d'une réduction des armements par étapes, éliminant progressivement toutes les possibilités tant pour l'O.T.A.N. que pour le pacte de Varsovie de porter des attaques multiples, l'acceptation par Moscou de mesures de contrôle très contraignantes dans ce domaine et la proposition américaine avancée à l'O.N.U. concernant la destruction immédiate de 80 p. 100 des stocks d'armes chimiques en attendant leur élimination totale.

Les perspectives ainsi ouvertes devraient inciter tous les pays à prendre des initiatives propres à favoriser ces progrès dans la voie du désarmement.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Alain Bocquet. Cela vaut bien entendu pour la France qui pourrait et devrait jouer un rôle important dans ce domaine.

Nous devons malheureusement constater qu'il n'en est rien, comme en témoigne votre loi de programmation militaire, dangereuse et ruineuse, que, de tous les bancs de notre assemblée, sauf les communistes, on a approuvée des deux mains. Pour leur part, les députés communistes l'ont combattue fermement. Nous considérons, en effet, qu'au moment où la marche en avant de la paix et du désarmement va bon train, la France marche à reculons dans l'histoire.

M. Robert-André Vivien. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Alain Bocquet. Les essais nucléaires à Mururoa et l'implantation des missiles Hadès doivent être arrêtés.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Alain Bocquet. Ils sont inutiles pour notre défense, nocifs et dangereux. Ils stérilisent des milliards de francs dont nous aurions tant besoin pour des œuvres de vie.

De plus, ces fameux missiles Hadès sont orientés vers des pays comme la R.D.A., la Pologne, la Tchécoslovaquie. Autant de peuples que vous prétendez vouloir aider ! N'est-ce pas une curieuse aide, monsieur le ministre ?

Cessez de rester sur le quai quand le train de l'histoire du désarmement et de la paix s'accélère !

Mme Muguette Jacquaint et M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Alain Bocquet. A l'heure où l'Europe se trouve à la croisée des chemins avec les bouleversements en cours à l'Est comme à l'Ouest, le sommet de Strasbourg a refusé de s'engager dans la voie réaliste et humaine du désarmement. Ce refus de désarmer est apparu d'autant plus grave que François Mitterrand a ressorti son projet de défense européenne qui lierait la France à une Allemagne dominatrice où couvent les dangers que l'on sait à l'égard de ses voisins de l'Est. L'hémorragie des dépenses militaires continuerait donc aux dépens de l'école et de la formation que le Président de la République prétendait afficher parmi ses priorités.

Plus que jamais, notre proposition de retirer 40 milliards au budget de surarmement pour les consacrer à l'éducation nationale apparaît comme réaliste, sérieuse et répondant aux besoins de la nation. Quelle frilosité, quelle mesquinerie, quel nombrilisme même des pays de la Communauté européenne et de la France en particulier a-t-on pu noter à Strasbourg, notre pays se réaffirmant comme môle, comme pilier de la construction militaire européenne, alors que l'avenir appartient à la paix et au désarmement ! Un monde sans armes et sans guerre n'est plus une utopie. C'est désormais la grande tâche de l'humanité.

Fidèle à Jean Jaurès, la France s'honorait d'agir concrètement pour que l'objectif de zéro arme nucléaire d'ici à l'an 2 000 devienne réalité...

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Alain Bocquet. ...d'œuvrer à la formation d'un système de sécurité collective en Europe et à la dissolution simultanée des blocs militaires, comme le proposent les députés communistes.

A Strasbourg, le Président de la République a pris le contre-pied absolu d'une telle politique véritablement de gauche.

Concernant la charte sociale européenne, le sommet alsacien n'a fait qu'adopter une déclaration solennelle. Celle-ci est vide de toute ambition : pas de réelles garanties salariales, pas de droit d'insertion dans l'emploi...

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Alain Bocquet. ...pas de système effectif de protection sociale...

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Alain Bocquet. ...pas de moyens de contrôle et d'intervention pour les travailleurs et leurs organisations syndicales.

Derrière le mot « social » visant à apaiser les craintes, c'est un instrument donné aux multinationales européennes pour renforcer l'exploitation des salariés, c'est l'installation légale du travail précaire dans la réglementation sociale, c'est plus de flexibilité, c'est le R.M.I. se substituant dans les faits aux prestations de chômage et prenant le relais du minimum retraite, c'est la mise en concurrence des salariés à l'échelle européenne, ce qui aggravera en fin de compte le chômage et la misère. L'Europe capitaliste ne compte-t-elle pas d'ores et déjà 17 millions de chômeurs et 40 millions de pauvres ? Non, l'adoption de la fameuse charte sociale à onze n'a rien pour rassurer !

Le journal *Les Echos*, qu'on ne peut accuser de sympathie pour les salariés et leurs syndicats, écrivait : « La charte sociale est une simple pilule pour faire avaler les conséquences sociales du grand marché. » A dire vrai, cette charte ne contient aucune garantie pour les salariés. Elle aggravera leur sort !

D'aucuns ont déclaré : « L'Europe sera sociale ou ne sera pas. » La réponse est d'ores et déjà donnée par cette charte : elle ne sera pas sociale, car c'est la charte de tous les dangers. C'est le libéralisme en liberté pour abaisser les droits sociaux et les harmoniser vers le bas.

La vigilance, la mobilisation et le rassemblement des salariés s'imposent donc plus que jamais, pour empêcher les mauvais coups qui s'annoncent et pour faire avancer des exigences légitimes comme l'augmentation des salaires, avec un S.M.I.C. à 6 500 francs, pour améliorer toutes les garanties collectives concernant les conditions de travail, pour étendre

et rénover les systèmes de sécurité sociale, rénover et développer les services publics, établir des droits et des pouvoirs nouveaux des syndicats et des élus des travailleurs, en bref, pour élever les droits sociaux dans l'esprit des propositions formulées par les députés communistes français à l'Assemblée européenne.

Comme je viens de l'indiquer, à Strasbourg, on a tourné le dos à la paix, on a tourné le dos au social et, en troisième lieu, on s'est fait tout petit devant une Allemagne aux velléités expansionnistes.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. C'était le sommet d'une nouvelle soumission à la République fédérale d'Allemagne et d'une intégration à marche forcée de la France dans une Europe que le pays des konzerns dominera. Depuis dimanche, tous les dirigeants de la droite à la solde du capital s'en délectent.

M. Arthur Dehaine. Du grand capital international !

M. Alain Bocquet. M. Léotard n'a-t-il pas d'ores et déjà entériné comme un acquis de Strasbourg le retour à l'unité allemande, et de se prendre à rêver d'une « gross Europa » (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française*)...

M. Bernard Pons. Pas nous !

M. Alain Bocquet. ...ce sont ses mots, proposant même que la République fédérale d'Allemagne puisse disposer de l'arme atomique ?

Quel abandon !

M. François Léotard. Je n'ai jamais dit cela !

M. Alain Bocquet. Les dégâts de cette intégration sont déjà très lourds pour notre peuple et notre pays...

Mme Muguette Jacquaint et M. Jean-Claude Lefort. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. ...si j'en crois la situation de régions entières, comme celle du Nord-Pas-de-Calais dont je suis l'élu.

M. Alain Devaquet. Pour quelque temps encore !

M. Alain Bocquet. Elle a été le cobaye de la politique européenne depuis trente-cinq ans avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier...

M. Robert-André Vivien. C'est grâce à eux que vous êtes élu !

M. Alain Bocquet. ...et ensuite du Marché commun. Ce sont ses atouts essentiels qui ont été cassés, de la sidérurgie au charbon...

M. Robert-André Vivien. Ne crachez pas dans la soupe !

M. Alain Bocquet. ...de la navale à la chimie...

M. Daniel Colin. N'importe quoi !

M. Alain Bocquet. ...du ferroviaire au textile, aujourd'hui.

A propos du textile, je lisais récemment dans une revue patronale de vos amis, monsieur Vivien, la révélation suivante : « En 1969, l'Italie, la France et l'Allemagne fédérale produisaient chacune 40 000 tonnes de fil de coton peigné par an.

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas exact !

M. Alain Bocquet. « En 1988...

M. Robert-André Vivien. Ne dites pas n'importe quoi !

M. Alain Bocquet. ...l'Italie produit 118 000 tonnes par an, l'Allemagne fédérale 45 000 tonnes après être descendue à 15 000 tonnes dans les années 70-80 et la France seulement 9 000 tonnes, chiffre qui se passe de commentaire, battue par les 15 000 tonnes de la Suisse ! », précise le journaliste.

Et dans combien de domaines en va-t-il de même ? Dans l'automobile, les récentes mesures de libéralisation vont permettre l'invasion de voitures japonaises, risquant de porter des coups terribles à ce secteur industriel et d'augmenter le cortège des sans-emploi.

En fait, à Strasbourg, on a une fois de plus entériné la dégringolade industrielle de notre pays, notre France que l'on vend par ailleurs à l'encan et où les étrangers achètent nos usines, nos villes et nos villages, en franchissant une étape de plus dans la soumission aux exigences de l'Allemagne de

l'Ouest avec ce marché de dupes : d'un côté, la volonté de réunification allemande imposée par M. Kohl, de l'autre l'union économique et monétaire. François Mitterrand a ainsi consacré le rôle de leader de la République fédérale d'Allemagne qui dominera l'Europe économiquement et militairement. C'est grave, c'est dangereux. Helmut Kohl ne vient-il pas de déclarer que les objectifs de la Constitution de la République fédérale venaient d'être approuvés par les Douze à Strasbourg ?

M. François Léotard. Vite, un mur !

M. Alain Bocquet. Le projet d'union économique et monétaire, tout le monde le sait, se fera à l'ombre de la Bundesbank. Le *Financial Times* ne s'y trompe pas : « L'Europe a déjà une banque centrale, c'est la Bundesbank », vient-il d'écrire.

Cela conduira forcément à aggraver les déséquilibres à l'intérieur de la Communauté économique européenne. La France se verra à nouveau affaiblie. C'est, de l'aveu même du gouvernement français, la reconnaissance de la suprématie du deutschemark, le *Mark über alles*. M. Michel Rocard a reconnu dans son interview récente au *Spiegel*, que les déséquilibres commerciaux entre la République fédérale d'Allemagne et la France - soixante milliards par an - étaient irréversibles. Au prix de combien de suppressions d'emplois ? De quels sacrifices ? De quels déficits ?

Dans les déclarations présidentielles de dimanche soir, il ne fut pas question de ces réalités qui angossent.

M. Alain Bonnet. Mais si !

M. Alain Bocquet. L'engagement du Président de la République, son obstination à maintenir le cap sur l'Europe de l'austérité et du chômage, vont exactement à l'opposé de ce qu'il faudrait faire pour éviter de plus sombres perspectives.

M. Bernard Pons. Censurez le Gouvernement !

M. Alain Bocquet. Comme nous le proposons, nous communistes, il faudrait œuvrer à la défense de nos atouts industriels, instaurer une véritable coopération économique mutuellement avantageuse pour les peuples, une Europe d'égal à égal où il est nécessaire de combattre l'hégémonie des puissances financières et des sociétés multinationales et de mettre fin à la soumission aux Etats-Unis, au Japon et à la République fédérale d'Allemagne.

Examinons maintenant l'orientation du sommet de Strasbourg au regard des évolutions positives dans les pays socialistes de l'Est.

On sait que la France a pendant longtemps refusé, souvent pour des raisons idéologiques, de répondre à la demande de ces pays d'une véritable coopération. La République fédérale d'Allemagne, pour sa part, a pris là aussi les devants.

Aujourd'hui, la Communauté européenne fait mine d'accélérer le pas. En vérité, elle cherche à profiter de ces changements démocratiques appelés de nos vœux...

M. Jean Ueberschlag. Quel aveu !

M. Alain Bocquet. ... pour s'immiscer dans les affaires intérieures de ces pays, mettant des conditions draconiennes aux accords économiques. C'est la volonté de remettre en cause les frontières issues de la victoire sur le fascisme hitlérien, frontières confirmées à Helsinki.

A ce propos, tous ceux qui, en France, prônent pour des raisons de classe, l'unité allemande feraient bien de méditer les leçons de l'Histoire. Veulent-ils un quatrième Reich, économique celui-là ? (*Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean Ueberschlag. Et un nouveau pacte germano-soviétique ?

M. Alain Bocquet. Qu'ils le disent. Mais qu'ils méditent ces paroles du Premier ministre est-allemand Hans Modrow (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)...

Ecoutez, cela vous intéressera, vous les hommes de l'étranger ! (*Vives protestations sur les mêmes bancs.*)

« On ne devrait pas parler de réunification », déclarait M. Modrow, « car ce mot est un anachronisme et éveille à juste titre la crainte d'un chauvinisme grand-allemand. »

Est-ce une exagération ? Les verts ouest-allemands posent cette question : « Quarante-cinq ans après la défaite du nazisme, voulez-vous revenir au grand Reich ? Cela ne vous gêne-t-il pas que les rêves d'une grande Allemagne aient conduit à deux guerres mondiales ? »

C'est pourquoi on ne peut que s'opposer à la quasi-reconnaissance par le sommet de Strasbourg de l'institution d'une zone deutschemark en Europe capitaliste, avec cette perspective affichée de faire entrer aussi la République démocratique allemande dans cette zone. Les pressions sur le mark est-allemand sont d'ailleurs de plus en plus fortes. Casser le pouvoir monétaire d'un pays, c'est également forcer sa frontière. La méthode est moins voyante, mais aussi efficace qu'une division blindée.

M. Pierre Mazeaud. Vous devez tout de même être gêné de dire tout cela !

M. Alain Bocquet. Les dirigeants des pays capitalistes se relaient pour décréter « la mort du communisme ». Ce n'est pas la première fois.

M. Daniel Collin. Il est mort tout seul !

M. Alain Bocquet. Ils aimeraient bien ! Ils veulent tirer parti de la crise dans les pays socialistes pour tenter une vaste pénétration capitaliste à l'Est. Mais les peuples de ces pays ne sont pas acquis aux solutions capitalistes et les grands mouvements qu'ils ont engagés peuvent au contraire donner un coup de neuf au socialisme.

Une telle politique est périlleuse pour la France et la stabilité en Europe. Cette dernière et notre pays n'ont rien à gagner à ce processus. C'est une politique à courte vue animée de buts qui ont pour noms le profit, la rentabilité financière, la domination, l'exploitation. Cela n'a rien à voir avec l'Europe, qui a besoin de l'amitié et du respect des peuples, de nouvelles coopérations, d'autres échanges, d'une « maison commune » de l'Atlantique à l'Oural. Ce sont pour ces idées modernes-là que nous, communistes, combattons.

J'ai eu, en septembre dernier, le privilège de rencontrer Mikhaïl Gorbatchev. (*Exclamations et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Pierre Mazeaud. Voilà, nous y sommes !

M. Alain Bocquet. Ecoutez, messieurs ! Ne faites pas de petite politique politicienne !

Au cours des six heures d'entretien (*Mêmes mouvements*) qu'a eues avec lui la délégation du parti communiste français conduite par Georges Marchais, l'un des moments intenses (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) fut notamment quand le premier dirigeant soviétique déclara :

« A la veille de l'an 2000, soyons lucides. C'est de l'avenir de la civilisation dont il s'agit. La menace nucléaire est une réalité. »

M. Robert Pandraud. Tchernobyl !

M. Alain Bocquet. La paupérisation des peuples, l'extension de la faim dans le monde aussi. La menace sur l'écologie est aussi une grande question. Devant ces grands problèmes de l'humanité il faut que les pays, les peuples quels qu'ils soient, cherchent à les résoudre ensemble dans l'interdépendance, sinon les régimes sociaux sombreront dans les décombres ».

M. Daniel Collin. Il sait de quoi il parle !

M. Alain Bocquet. Ces paroles de haute portée donnent une autre ambition aux peuples que les limites étroites dominées par le profit égoïste de quelques groupes financiers et industriels qui pesaient dans les choix du sommet de Strasbourg.

L'évolution des pays en Europe de l'Est, la poussée de la détente qui se confirme, posent le problème de l'Europe en des termes nouveaux.

M. Robert Pandraud. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. Ainsi s'impose un nouveau type de coopération entre les peuples d'Europe. Nous avons, notamment, à concourir efficacement à la mise en œuvre et à l'enrichissement de la charte d'Helsinki. Cela implique des mesures politiques de désarmement et de confiance, de déve-

loppement de la coopération économique, industrielle, scientifique et spatiale, ainsi que des mesures pour la protection de l'environnement et l'essor des échanges humains.

Cela peut-il se faire dans l'intérêt des peuples d'Europe dès lors qu'est fixé avant tout à la Communauté européenne un rôle d'intégration financière ? La levée des obstacles à la circulation des capitaux, la mise en tutelle des budgets nationaux sous la coupe de la rentabilité financière, la précarité de l'emploi, l'accentuation des exclusions, le renforcement des dominations économiques, sociales, politiques, l'explosion boursière au détriment de l'activité productive et du développement des hommes ne peuvent pas permettre d'apporter une réponse positive à l'aspiration des peuples à l'Est et à l'Ouest.

Notre pays a un besoin impérieux de travailler avec les pays socialistes et avec ceux du tiers monde. La reconquête de nos productions, de notre indépendance financière et monétaire suppose à la fois que nous agissions pour libérer la Communauté économique européenne de la domination américaine et ouest-allemande et que notre pays apporte sa propre contribution à une coopération véritable.

L'aide que vous proposez d'accorder aux pays socialistes, monsieur le ministre d'Etat, doit laisser le libre choix à chaque peuple, à chaque pays, de déterminer par des élections le régime social qui lui convient.

Elle doit se réaliser en favorisant l'entente sur la base de la détente, de la coopération, dans le respect des frontières et sans ingérence dans la politique de chacun de ces pays.

En conclusion, je veux dire que face à la démission nationale qui s'est exprimée une fois de plus à Strasbourg, les communistes relèvent le défi de l'indépendance nationale, de la souveraineté de notre peuple et de tous les peuples. La France a un autre rôle que celui qu'on lui fait jouer aujourd'hui, celui de piou-piou de l'Allemagne (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*) pour une construction européenne dominée par le corset étroit du profit roi pour quelques-uns, à contresens total de l'histoire et du mouvement des peuples.

La France peut et doit retrouver sa grandeur. Il faut pour cela rester fidèle aux grands idéaux de gauche qui sont justice, liberté et paix. Votre politique, comme vient d'en témoigner le sommet de Strasbourg, ne va pas dans ce sens. Cela dit, rien n'est joué si le peuple s'en mêle.

Les députés communistes redoubleront leur action pour que la France soit à la proue d'une Europe pour les hommes et pas pour les puissances d'argent, une Europe de la coopération d'égal à égal, une Europe de la paix à l'écoute des peuples du tiers monde. Là est l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Bernard Pons. Il faut censurer le Gouvernement.

M. Pierre Mazeaud. Ils ne censurent jamais le Gouvernement !

M. le président. La parole est à M. Jacques Chirac.

M. Jacques Chirac. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, mes chers collègues, enfin, ce débat sur l'Europe est organisé à l'Assemblée nationale. Et je m'en réjouis !

Les formidables bouleversements que connaît notre continent, et qui nous remplissent - c'est vrai - le cœur de joie, nous obligent à réfléchir sur l'évolution de la question européenne.

La France a fait, il y a quarante ans, le choix de l'Europe. Elle a pris une part décisive aux différentes étapes de la construction européenne. Jusqu'à une date récente, la seule question qui se posait réellement concernait le renforcement de cette construction et l'éventuelle adhésion de quelques nations occidentales.

L'effondrement du communisme à l'Est, la révolution pacifique et efficace des peuples de ces pays, la victoire de nos valeurs dans le cœur des hommes posent le problème européen dans des termes nouveaux. Notre Communauté n'a plus aujourd'hui la voie simple qui s'ouvrait jusqu'ici devant elle.

Lors d'un récent entretien que j'ai eu avec le Président de la République, à la veille du Conseil européen, je lui ai rappelé quelques grandes questions qui me préoccupent depuis le début des événements :

Quel contenu faut-il désormais donner à l'Europe économique et sociale dont la construction doit être sans aucun doute poursuivie, alors même que se précisent les perspectives d'une réunification de l'Allemagne et que va se poser le problème d'une association sous une forme ou sous une autre des pays de l'Est européen ?

Comment parvenir à un règlement de paix prenant acte de l'évolution actuelle, fixant pour l'avenir le statut de l'Allemagne et affirmant le principe de l'intangibilité des frontières ?

Comment concilier la poursuite de l'édification de l'Europe politique avec son élargissement à de nouvelles démocraties et avec le maintien de deux alliances ?

Dans ce contexte, enfin, comment la France peut-elle et doit-elle remplir son rôle en Europe et comment peut-elle y défendre ses intérêts ?

Aucune réponse satisfaisante n'ayant été apportée à ces questions ni par les autorités françaises ni par le Conseil européen, ce que d'ailleurs je peux parfaitement comprendre compte tenu de leur complexité, c'est en les ayant présentes à l'esprit que je voudrais maintenant exposer ma vision de la situation et ses implications pour la France.

C'est bien entendu la libération de l'Europe de l'Est qui retient d'abord notre attention.

Nous ne devons pas aborder ces problèmes, comme certains le font parfois, avec un esprit chagrin.

Ce sont nos valeurs qui triomphent sur le plan spirituel comme sur le plan matériel.

M. Arthur Dehaene. Très bien !

M. Jacques Chirac. Ce triomphe, c'est avant tout, et il est important d'en être conscient compte tenu des défis qui nous attendent, celui de l'Occident démocratique tout entier.

Triomphe de nos valeurs, tout d'abord, à commencer par cette liberté que nos concitoyens considèrent comme acquise puisqu'ils ont la chance de naître, de grandir avec elle, mais que d'autres paient si chèrement chaque jour depuis quarante-cinq ans de Leipzig à Varsovie, de Varsovie à Prague, de Prague à Budapest, ou encore dans cette malheureuse Bucarest.

Triomphe aussi de notre système économique et social reflété par l'Europe des Douze. Chacun en est convaincu aujourd'hui : c'est bien en effet le succès éclatant de notre entreprise communautaire, et la prospérité qu'elle a engendrée dans tous nos pays, qui ont agi comme l'un des moteurs essentiels des changements à l'Est. Cette victoire-là, c'est donc bien aussi celle de notre Communauté.

Triomphe enfin de notre système de sécurité, c'est-à-dire de notre alliance collective avec les Etats-Unis d'Amérique. Que de défis avons-nous su relever ensemble depuis quarante ans ! Par notre cohésion, par la solidité de notre défense commune, nous avons dissuadé les ambitions soviétiques pendant les pires heures de la guerre froide. De même, nous avons pu ensemble bloquer les tentatives d'intimidation brutales de la Russie, la dernière en date ayant été la longue bataille des euromissiles. En résistant tous ensemble à la menace, au chantage, nous avons finalement contraint les Soviétiques à revoir de fond en comble leur stratégie et leurs objectifs à l'égard de l'Europe.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Jacques Chirac. Notre cohésion, notre résolution ont montré l' inanité de la politique militariste et aventureuse poursuivie par le Kremlin ces quarante-cinq dernières années. Ce sont elles qui ont conduit à l'avènement d'une équipe nouvelle de dirigeants à Moscou...

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Jacques Chirac. ... disposés, enfin, à abandonner la confrontation, pour le dialogue, l'accumulation des armes pour le désarmement, et à accepter l'évolution pacifique de ce qu'on appelait les « satellites » vers la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Nous avons aussi assisté à la résurgence des églises comme grande force morale. De ce point de vue, le Pape a ouvert la voie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*) en rappelant l'existence d'un patri-

moine spirituel qui, avant ses divisions religieuses, politiques, idéologiques, avait donné son identité propre à l'Europe, ses premiers évangélistes, ses cathédrales, ses universités.

A plusieurs reprises, Jean-Paul II a lancé des appels à l'unité de l'Europe, et notamment, de façon superbe, à Strasbourg en octobre 1988.

J'y ai toujours vu, pour ma part, la volonté - et il l'a précisée - de réconcilier « les deux familles » de l'Europe, l'Europe de Saint-Benoît à l'Ouest, celle de Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves, à l'Est et, à plus long terme, l'espérance d'une unité dans le réveil des valeurs et surtout dans le pluralisme.

Tous ces mouvements ont remis à l'ordre du jour l'aspiration à l'unité du peuple allemand.

Il est naturel et légitime que les Allemands cherchent à progresser dans la voie de l'unification.

D'ailleurs, dès son retour au pouvoir en 1959, au cours de sa première conférence de presse à l'Élysée, le général de Gaulle déclarait : « La réunification en une seule Allemagne qui serait entièrement libre me paraît le destin normal du peuple allemand ».

Sous une forme ou sous une autre, rapidement ou progressivement, l'unité de l'Allemagne se fera. Les propos du chancelier Kohl, comme les manifestations des opinions publiques allemandes, le font apparaître clairement.

Tous ces événements viennent profondément modifier les perspectives qui s'offrent à la Communauté européenne.

L'Europe des Douze ne pourra plus être ce que l'on avait imaginé, il y a quelques années, et même il y a quelques mois.

Les données du problème sont profondément changées par la présence au centre de l'Europe d'une Allemagne en voie de réunification avec son poids humain, économique et financier.

Par ailleurs, les pays de l'Est européen, au fur et à mesure de leur évolution vers la démocratie et l'économie de marché vont demander légitimement à se rapprocher de la Communauté.

Il me semble donc qu'on ne peut plus faire l'économie d'une réflexion approfondie sur l'avenir de la Communauté européenne et sur les conséquences pour elle des événements d'Europe de l'Est.

Comment va-t-on poursuivre la construction européenne ? A combien ? Avec quelles structures ? Avec quels objectifs ?

Telles sont les questions qui se posent aujourd'hui et que les gouvernements doivent se poser. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

C'est pourquoi j'avais souhaité, dès le début du mois de novembre, la réunion d'un conseil européen extraordinaire, qui me paraissait légitime, pour traiter de ces événements, ô combien extraordinaires.

A tout le moins, j'attendais du sommet de Strasbourg qu'il apporte un certain nombre de réponses.

Je vais vous donner, monsieur le ministre, mon sentiment sur cette réunion, ainsi que sur le bilan de la présidence française de la Communauté pendant le semestre écoulé, après les remarques que vous avez faites à ce sujet.

Sans sous-estimer les difficultés de l'exercice, que je connais bien pour les avoir souvent vécues moi-même, je m'efforcerai de ne pas me laisser impressionner par l'exagération laudative et l'autosatisfaction dont on donne le spectacle depuis trois jours. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Bonnet. Mais non !

M. Jacques Chirac. Je souhaite avant tout répondre à la question qui a été posée : la présidence française a-t-elle préparé la Communauté à la phase historique que nous connaissons aujourd'hui ?

Ma réponse, monsieur le ministre, sera très nuancée.

Devant le Parlement européen à Strasbourg, le 25 octobre dernier, le Président de la République - vous l'avez rappelé - avait fixé six objectifs.

Sur tous ces points, une réponse a été donnée, un résultat a été affiché. Une période est fixée pour la tenue de la conférence intergouvernementale qui devra préciser les dernières

étapes de la réalisation de l'union économique et monétaire. Le principe d'une charte sociale est accepté. Les accords de Lomé ont été renouvelés. Une directive a été adoptée en matière audiovisuelle. Une agence européenne pour l'environnement a été créée. Des textes pour la réalisation du marché intérieur ont été pris. Ces progrès étaient nécessaires. Mais, pensez-y : n'est-ce pas le minimum de ce qui devait être obtenu pour qu'on ne soit pas conduit à dire que, face aux évolutions que connaît l'Europe, la Communauté stagnait ou régressait ? Cela me permet de demander quelle est la valeur de ces engagements par rapport aux réalités et aux besoins ?

Je n'insisterai pas sur la directive audiovisuelle. Vous avez dû abandonner vos prétentions initiales d'obliger les télévisions européennes à respecter un quota minimum d'œuvres d'Europe. Je souhaite simplement que l'« eurêka audiovisuel », aux contours bien imprécis, puisse pallier les insuffisances de ce dispositif.

Je n'insisterai pas non plus sur l'Agence européenne pour l'environnement, dont les ambitions sont bien modestes à un moment où les opinions exigent une politique volontariste en matière de lutte contre les pollutions et pour la qualité de la vie quotidienne.

S'agissant de la charte sociale, qui devra donner à l'Europe une dimension qui m'a toujours paru nécessaire, force est de constater qu'elle n'est plus que l'énoncé de principes généraux sans aucun contenu pratique. Telle qu'elle est, elle ne changera strictement rien à la situation des travailleurs français, ni d'ailleurs des travailleurs européens.

J'en viens maintenant à la décision de convoquer une conférence intergouvernementale à la fin de 1990 pour arrêter les étapes ultérieures de l'union économique et monétaire et pour examiner les éventuelles conséquences sur le plan institutionnel. Cette décision paraît vous satisfaire pleinement. Vous me permettez d'être moins enthousiaste, plus circonspect, et cela pour trois raisons.

Tout d'abord, je dois constater que, si une décision de procédure a bien été prise, ce qui est tout de même le moins qu'on ait pu demander, la solution des problèmes de fond n'a pas progressé depuis les accords de Nyborg en 1987 et le dépôt par M. Balladur, alors ministre d'Etat, d'un mémorandum en janvier 1988. Vous aviez devant vous, sur la table, un catalogue de questions essentielles pour le devenir de cette union. Nous savions bien, naturellement, que les Etats membres, surtout certains d'entre eux, donnaient à ces questions des réponses divergentes. Or, non seulement aucune convergence n'a été réalisée à Strasbourg, mais l'étude même de ces divergences a été renvoyée à la conférence intergouvernementale, c'est-à-dire dans douze mois. C'est dire qu'aujourd'hui nous n'avons aucune certitude de réaliser l'union économique et monétaire, comme nous n'avons aucune certitude sur sa structure et sur son fonctionnement.

Ma deuxième inquiétude tient à l'absence d'engagements de la Grande-Bretagne. Comme pour la charte sociale, elle ne s'est pas associée à la décision commune. Certes, on peut minimiser le fait. On peut dire qu'il s'agit d'un combat d'arrière-garde de Mme Thatcher. On peut dire que l'Europe se fera sans la Grande-Bretagne. Mais il faut être sérieux. Qui ne voit que l'absence d'adhésion franche de la part d'un partenaire aussi important, et dans les circonstances actuelles de trouble européen, réserve des jours difficiles et compromet l'avenir ?

Enfin, je m'interroge sur l'attitude du gouvernement allemand et sur le report, à sa demande, de l'ouverture de la conférence intergouvernementale après les élections qui doivent avoir lieu en décembre prochain en République fédérale. Nous savons que l'union économique et monétaire, telle que nous la concevons, est très discutée, voire refusée par certains milieux économiques et financiers allemands. Nous savons, et nous comprenons, dans une certaine mesure, dans une large mesure, que le Chancelier veuille y voir un peu plus clair dans l'évolution des rapports avec l'Allemagne de l'Est et qu'il ne souhaite pas compliquer davantage la consultation électorale décisive prévue le 11 décembre 1990.

Il y a donc dans ce renvoi à fin 1990 une logique allemande forte. Mais fallait-il s'y plier ? On peut tout de même se poser la question : je serais heureux, le moment venu, que mes alarmes aient été vaines, mais je n'en suis pas sûr. Au total, si l'on excepte la fixation d'une date, en fait conforme au vœu de l'Allemagne et qui n'engage pas vraiment son gouvernement, entre de sommet de Madrid, en juin dernier, et le sommet de Strasbourg, l'Union économique et monétaire n'a

fait strictement aucun progrès sous la présidence française. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Pour conclure sur les résultats du sommet et de la présidence française, je ne puis, vous le comprenez, suivre vos thuriféraires. Il était nécessaire de faire ce qui a été fait, mais la route n'est pas déblayée et la direction est toujours très incertaine.

Je ne peux donc que renouveler mon interrogation : finalement, où allons-nous ? Et où va notre Europe ? C'est ce que j'aurais aimé entendre de votre bouche, monsieur le ministre. Et notamment, quelle politique pour la France en Europe ?

Selon moi, la France doit œuvrer pour le renforcement de la communauté, pôle de référence et d'ancrage pour l'ensemble de l'Europe et pour tous les Européens, pour les 500 millions d'Européens de demain.

Avec toute la prudence nécessaire, je voudrais tenter de dessiner quelques axes d'action, quelques directions. J'en vois, pour ma part, sept.

Première direction : accélérer la mise en œuvre de l'Europe économique et monétaire, ainsi que de l'Europe sociale.

Il est capital de préserver et de développer une communauté économique forte et attractive, susceptible de servir d'élément de référence, de stabilité, de progrès pour l'ensemble du continent.

Deuxième direction : tout faire pour maintenir et renforcer le couple franco-allemand qui doit rester le moteur de la construction européenne, qui est en quelque sorte la clé de cette construction ; une exigence qui n'est probablement pas suffisante, mais qui est nécessaire, quelle que soit la nature de l'Europe, communautaire ou élargie, à laquelle on se réfère.

Notre premier devoir est donc de débarrasser la relation franco-allemande des suspicions réciproques qui existent encore. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Du côté français, la suspicion d'une République fédérale dérivant vers l'Est pour faciliter sa réunification, ou alors à d'autres moments, présentant un danger d'hégémonie ; du côté allemand, la suspicion d'une France d'autant plus disposée à défendre apparemment le droit des Allemands à l'autodétermination et à l'unité que les Soviétiques se chargeaient, selon elle, de maintenir le *statu quo*.

Si ces suspicions existent, c'est que les progrès dans l'entente franco-allemande, les gestes symboliques - et qui ont été nombreux - n'ont pas suffi à effacer totalement le passé. Il nous faut donc relancer en priorité la dynamique franco-allemande sur la base d'une confiance absolue et réciproque.

Et permettez-moi ici de citer encore le général de Gaulle - mais, dans les périodes troubles, on a toujours intérêt à se référer à lui car il s'est rarement trompé ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Il s'exprimait ainsi le 15 mai 1962, c'est-à-dire quelques mois à peine après l'érection du mur de Berlin : « De la solidarité entre la France et l'Allemagne dépend la sécurité immédiate des deux peuples. Il n'y a qu'à regarder la carte pour en être convaincu. De cette solidarité dépend tout l'espoir d'unir l'Europe dans le domaine politique et dans le domaine de la défense comme dans le domaine économique. De cette solidarité dépend par conséquent le destin de l'Europe tout entière depuis l'Atlantique jusqu'à l'Oural ».

M. Pierre Mazeaud et M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jacques Chirac. Cette solidarité, j'en suis convaincu, demeure intacte aujourd'hui. Et c'est à partir de cette solidarité, et, au-delà, de la cohésion occidentale tout entière, que nous pourrions, Allemands, Français et Européens, construire tous ensemble l'Europe de l'après-Yalta. Une Europe de 500 millions d'habitants, pacifique et prospère, qui pourra enfin, libérée de la menace totalitaire, consacrer ses énergies aux défis du XX^e siècle : le sous-développement, la paix partout dans le monde, la survie écologique de notre planète.

Troisième direction : dans cet esprit, notre discours sur l'unité allemande doit être un discours constructif. Nous ne devons plus nous contenter de dire que nous sommes favorables à la libre autodétermination du peuple allemand. Nous

devons ajouter que ceci est désormais un objectif que nous comprenons et que nous soutenons. Parallèlement, il est souhaitable que Bonn reconnaisse qu'en raison des liens de plus en plus étroits entre la France et la République fédérale d'Allemagne la question allemande est également notre problème, non pas seulement du fait du passé, mais surtout au nom d'un avenir que nous voulons partager. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

La France ne redoute pas l'unité du peuple allemand, elle est décidée à agir pour lui permettre de choisir librement son destin. Voilà le message que nous devons affirmer.

Mais il est naturel et légitime que cette évolution se fasse dans le respect d'un certain nombre de principes, principes que d'ailleurs nos amis allemands admettent parfaitement. D'abord, l'intangibilité des frontières actuelles, et notamment de la frontière occidentale de la Pologne, la ligne Oder-Neisse. Il ne s'agit pas en effet de sortir de l'Europe de Yalta pour retourner - et c'est un risque - à l'Europe de Sarajevo. Ensuite la réaffirmation, conformément aux accords internationaux de la non-possession par l'Allemagne des armes atomiques, bactériologiques et chimiques. Enfin, comme l'a d'ailleurs indiqué le Chancelier Kohl, le maintien de l'ancrage de l'Allemagne à l'Ouest, c'est-à-dire d'un rôle actif de ce pays dans la Communauté et dans l'Alliance atlantique.

Quatrième direction : parvenir à un règlement de paix prenant acte des évolutions actuelles.

Tout le monde parle d'une maison européenne, et c'est bien de cela qu'il s'agit. Elle se construit ; elle se construira. Mais une maison, cela suppose des fondations. Et pour le moment, ces fondations n'existent pas. Faute de traité de paix, nous ne sommes pas dans un système juridique stable en Europe. Nous sommes dans un système certes avec des traités, mais essentiellement défini par la force des armes et imposé par Yalta.

Dès le 8 novembre, la veille de la chute du mur de Berlin, j'avais proposé de réunir une conférence qui permettrait d'arriver à un traité de paix, ou, mieux, à un règlement de paix.

Depuis, d'autres propositions ont été faites, et notamment celle de M. Gorbatchev d'une réunion en 1990 des participants à la conférence d'Helsinki.

Ces différentes propositions sont parfaitement conciliables. « Helsinki II », dans cette optique, pourrait servir de première phase à la conférence de paix regroupant les quatre puissances alliées de 1945 et les deux États allemands.

J'ajoute, et j'insiste sur ce point, que seule la signature d'un traité de paix mettra fin au droit de tutelle indiscutable des Russes et des Américains sur une partie de notre continent, et permettra à tous les pays d'Europe de retrouver leur complète souveraineté, ce qui est nécessaire. *(Très bien ! Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Ainsi seront jetées les fondations à partir desquelles on pourra alors, oui ! construire la maison européenne, accueillant toutes les nations de notre continent.

Cinquième direction : accompagner le mouvement de liberté des pays d'Europe de l'Est et les associer à la Communauté.

Il faut, dans toute la mesure où ils évoluent vers la démocratie, aider généreusement les pays de l'Est ; et le faire dans un esprit de mobilisation mondiale des possibilités et des moyens pour que cela ne se fasse pas au détriment de notre aide aux pays en voie de développement et en particulier à nos amis africains. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Jean Tardito. Un nouveau plan Marshall !

M. Jacques Chirac. S'agissant des responsabilités des Européens de l'Ouest, et plus spécialement des Français, il y a d'abord une aide d'urgence à apporter, car ces populations de l'Europe de l'Est risquent de passer difficilement l'hiver qui s'annonce.

Pour la suite, il faudra définir leurs besoins, en liaison avec la Banque européenne et avec les équipes d'hommes qui sont en train de se mettre actuellement en place. Il faudra aussi y apporter des réponses adaptées en évitant les formules qui peuvent dégénérer en lourde bureaucratie. Il faudra enfin faire preuve de souplesse et d'imagination en

veillant tout particulièrement à la formation des futurs cadres dirigeants des économies de ces pays qui vont devoir être complètement restructurées.

Au-delà, il me paraît évident que la Communauté a vocation à s'ouvrir aux nouvelles démocraties d'Europe centrale, si celles-ci se confirment. Alors, comment le faire ? Doit-on se contenter de simples formules d'association ou peut-on envisager à long terme l'adhésion proprement dite ? Ce problème risque de se poser plus vite qu'on ne le pense. Pour ma part, je n'exclus, bien sûr, aucune formule.

Sixième direction : continuer sur la voie de l'union politique et rendre plus démocratique le fonctionnement de la Communauté.

Cela implique que chacune des grandes institutions responsables assume pleinement son rôle : les gouvernements, les parlements nationaux, la Commission, ainsi que le Parlement européen dont le pouvoir de contrôle démocratique doit être renforcé.

Septième et dernière direction : maintenir l'Alliance atlantique avec une présence américaine en Europe et un rôle actif de la République fédérale dans l'Alliance. Ces données demeurent pour moi des éléments essentiels du processus qui pourra conduire à l'unification, non seulement des deux Allemagnes, mais aussi des deux Europes, dans la paix et dans la stabilité.

Qu'on me comprenne bien : ce n'est pas un gaulliste qui défendra le maintien indéfini du système des « blocs ». Je n'ai jamais cessé pour ma part de poursuivre le grand dessein du général de Gaulle d'une Europe enfin capable d'assumer sa propre défense, dans une Alliance rééquilibrée avec les États-Unis et donc capable d'exister au même rang que les Grands actuels.

M. François Loncle. L'Europe de l'Atlantique à l'Oural !

M. Jacques Chirac. S'il est donc clair - et sans doute souhaitable - que les alliances doivent un jour disparaître, encore faut-il que nous soyons en mesure de construire, nous Européens, en leur lieu et place, un système de sécurité à la fois stable, efficace et économiquement viable qui permette à l'Europe tout entière de continuer de bénéficier de la paix et de la prospérité qu'elle a connues depuis quarante-cinq ans.

La neutralisation, la dénucléarisation ou la démilitarisation que pourraient hâtivement décider quelques-uns, aboutiraient à créer au centre de l'Europe un vide stratégique qui ne manquerait pas d'entraîner les pires risques pour notre continent. Car alors, on verrait ressurgir, n'en doutons pas, et les vieux problèmes de frontières, et les nationalismes qui ont tragiquement hanté l'histoire de l'Europe au cours de ce siècle.

J'ajoute que la neutralisation du centre de l'Europe conduirait alors nécessairement à la balkanisation des politiques de sécurité en Europe de l'Ouest et que l'Europe communautaire, très probablement, n'y survivrait pas.

De même, l'annonce ici ou là - ici ou là, pour être clair : c'est à Washington et à Paris - de réductions unilatérales de l'effort de défense occidentale, au moment où la transition démocratique de l'Europe de l'Est est encore loin d'avoir été accomplie, au moment aussi où tous les renversements sont encore possibles à Moscou, me paraît tout aussi prématurée qu'irresponsable.

J'ajoute qu'au moment où, comme je l'espère, nous allons assister à de fortes réductions du niveau des forces classiques de part et d'autre à la suite de Vienne, la dissuasion nucléaire devra jouer un rôle encore plus important que par le passé dans le maintien de la paix sur notre continent. Moins de forces classiques entraînera en effet plus de dépendance, et non l'inverse, à l'égard de la dissuasion atomique. Il est donc impératif de recréer dans nos pays un consensus autour de la dissuasion nucléaire, à partir non seulement des armes américaines qui resteront déployées en Europe, mais aussi des composantes françaises et britanniques modernisées, qui, demain, auront, j'en suis convaincu, un rôle essentiel à jouer dans l'architecture politico-stratégique de l'Europe de l'après-Yalta.

L'importance capitale de ces problèmes, monsieur le ministre d'Etat, me conduit à demander au Gouvernement d'organiser un prochain débat au Parlement sur l'avenir de la politique de défense de la France à la lumière des évolutions récentes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Tels sont les grands axes autour desquels devrait s'ordonner la politique de la France, au moment où tout change en Europe.

Ce qui se passe aujourd'hui donne à la France une chance exceptionnelle de renouer avec un grand dessein : celui d'être l'architecte principal de l'Europe rassemblée, pacifique et prospère du XXI^e siècle.

Mais pour assumer son rôle et ses missions, la France doit naturellement être active et sûre d'elle-même. D'abord, en tant que nation et en tant que peuple : ensuite, en tant que puissance politique et économique. Tout est lié. Un pays a des entreprises dynamiques, une démographie forte, quand un peuple croit en lui-même et en ses valeurs, qu'il a confiance en ceux qui le gouvernent, et qu'il a une espérance au cœur.

Les événements de l'Est, je l'ai dit, représentent le triomphe d'une certaine conception de l'homme et des valeurs démocratiques qui sont les nôtres. Et pourtant, tout se passe comme si cette extraordinaire évolution nous laissait étonnés, au sens fort du terme. Heureux, certes, mais d'un bonheur un peu triste, comme si les inconvenients que font naître pour nous ces changements pouvaient être mis en balance avec le formidable progrès qu'ils représentent pour les droits de l'homme et pour la dignité des Européens, avec la possibilité pour les peuples de l'Est de retrouver leur identité nationale et spirituelle portée par le vent de la liberté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Et pourtant, les Français, c'est vrai, se sentent un peu inquiets. L'histoire va très vite, ils ne sont plus sûrs de rien. Certes, nos sociétés occidentales sont libres et prospères, mais elles ont aussi leurs scories : la drogue, la délinquance, la détresse des exclus de toutes sortes, la solitude, et ce sentiment de ne plus savoir très bien pourquoi - pour quel idéal, pour quelle ambition collective - il faut travailler, donner son temps et donner son cœur.

Plus que jamais, il faut agir si l'on ne veut pas subir. La France devra être forte. C'est une question de volonté politique.

Si l'on veut une économie forte, il faut des entreprises compétitives, ce qui implique certains choix en matière d'allègement de charges et donc de réduction des dépenses publiques.

M. Bernard Pons. Très Bien !

M. Jacques Chirac. Il faut également reprendre la politique de privatisation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Piste. Il mélange tout !

M. Jacques Chirac. Si l'on veut une démographie forte, il faut une politique familiale active, inventive...

Un député du groupe socialiste. Vous n'avez jamais su le faire !

M. Jacques Chirac. ... qui tient compte de ce que sont les besoins des familles et tout spécialement des mères qui, de plus en plus nombreuses, exercent une activité professionnelle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Si l'on veut un pays moderne, capable de progresser, il faut s'attaquer aux blocages qui paralysent sa marche. Ce sont, nous le savons tous, les problèmes de l'éducation, de la formation, de la fonction publique - systèmes sclérosés - mais aussi ceux de la justice et surtout de la solidarité et de la participation.

Si l'on veut une société unie, il faut réaffirmer et préserver l'identité de la nation.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Jacques Chirac. Je me suis déjà exprimé à ce sujet. Je n'y reviendrai pas.

Si l'on veut assurer, quoi qu'il arrive, notre sécurité et conforter également notre poids politique dans le monde, il faut, les choses étant ce qu'elles sont, maintenir et moderniser les moyens de notre défense.

En un mot, nous ne devons pas avoir peur, mais nous devons nous préparer à toutes les éventualités.

A force de donner du temps au temps, ce qui semble souhaitable à certains, la France perd son temps. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Alain Bonnet. Belle formule !

M. Jacques Chirac. Notre pays a grand besoin de se rassembler, de se retrouver dans un nouveau patriotisme.

Au moment où, de l'ensemble longtemps triste et indifférencié de ce que l'on appelait les « démocraties populaires », ressurgissent la Hongrie, la Tchécoslovaquie ou la Pologne, chacune avec sa personnalité, chacune avec son histoire, il faut que la France renoue avec sa propre histoire et veuille en écrire quelques pages nouvelles. *(Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Ainsi que l'a indiqué M. le président de l'Assemblée nationale en début de séance, en raison des cérémonies officielles au Panthéon, nous allons suspendre maintenant nos travaux.

La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les perspectives de la Communauté européenne après le Conseil européen de Strasbourg.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures vingt.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

